

Theotime et Philothée

L'AUMÔNE- 1

1. Quelles formes concrètes l'aumône peut-elle revêtir dans ma vie ? Quelles dispositions intérieures doivent accompagner l'aumône pour qu'elle soit vertueuse ?
2. Quel type de personne puis-je aider par mes aumônes ? Quelle hiérarchie de priorités puis-je établir ?
3. Quels sont les critères qui font de l'aumône un « devoir » pour le chrétien ? Qu'est-ce que cela implique en pratique dans ma vie ?
4. De quelle manière l'aumône peut-elle être un vecteur de conversion pour moi, d'évangélisation pour les autres ?

Theotime et Philothée

PRÉSENTATION

Description : groupes de foyers souhaitant approfondir la spiritualité salésienne dans ses dimensions conjugale et familiale, par des TD mensuels en présence d'un aumônier, et vivant de cette spiritualité par la mise en œuvre d'une règle de vie.

Déroulement d'une soirée :

20h15 Chapelet et confessions.

20h40 Apéritif, topo de l'aumônier.

21h00 Dîner, en mettant en commun les réponses aux 4 questions du TD.

22h45 Choix d'un PEM et prière de conclusion

23h00 Fin

Rôle de l'aumônier : il veille à ce que chacun prenne la parole et à la rectitude doctrinale des échanges.

Prière des époux, de saint François de Sales

Ô Dieu, Vous nous avez donnés l'un à l'autre par le sacrement de mariage.

C'est Vous qui, de votre main invisible, avez fait le nœud du lien de notre mariage, en nous donnant l'un à l'autre.

Nous voulons nous chérir, non seulement d'un amour humain, mais aussi d'un amour très saint.

Car notre union ne s'étend pas principalement au corps, mais surtout au cœur : dans l'affection et dans l'amour.

Notre amour doit être si grand, que nous sachions nous respecter dans nos différences et savoir nous accepter pour les moments de joie ou de difficulté.

Seigneur, accordez-nous la grâce de cheminer tout au long de notre vie, la main dans la main, le regard tourné vers Vous pour l'épanouissement de notre amour, comme nous l'avons promis au jour de notre mariage. Ainsi-soit-il.

IDÉAL DE VIE

Chaque jour :

1. Oraison
2. Prière conjugale
3. Prière du soir en famille
4. Chapelet (en famille si possible)
5. Benedicite et grâces
6. Examen particulier sur le PEM

Samedi

Préparer la Messe de dimanche

Dimanche

Lecture spirituelle

1er vendredi ou 1er samedi

1. Confession
2. Messe
3. Adoration
4. Choix du PEM
5. Point en couple

Chaque année

WE de retraite

CHARTRE DES FOYERS

1. Assiduité : nous ferons l'effort de privilégier les réunions ThéoPhilo sur nos autres activités, sauf cas de force majeure.

2. Ponctualité : nous respecterons l'heure fixée tant pour le début que pour la fin de la soirée, par délicatesse des uns envers les autres.

3. Sérieux : La qualité des échanges du groupe tient surtout à la qualité de la préparation individuelle en amont... Nous prendrons le temps de lire les documents proposés et de réfléchir en couple à des pistes de réponses pour chaque question.

4. Écoute : nous laisserons un temps de parole à chacun, et les écouterons sans interrompre.

5. Respect : nous respecterons les avis des autres et leurs interrogations.

6. Discrétion : nous ne répéterons pas au-dehors ce que nous aurons entendu au cours de cette soirée sur l'intimité familiale des autres foyers.

7. Persévérance : nous ferons notre possible pour suivre la règle de vie et respecter le PEM.

LE SENS PROFOND DE L'AUMÔNE SELON LE CURÉ D'ARS

Aliénor Strentz, in *Aleteia*, 25/03/2022

LES QUATRE TOMES des sermons du Saint Curé d'Ars, publiés en 2010 aux Editions Saint-Rémi, sont un joyau de la littérature chrétienne. Parmi ces sermons, l'un d'entre eux, prononcé par le Curé d'Ars un dimanche de Carême, porte sur les bienfaits de l'aumône.

De nos jours, les chrétiens font volontiers des dons à des associations caritatives, mais peu d'entre eux pratiquent l'aumône, ce don de main en main que l'on fait à une personne dans la misère pour l'assister (selon la définition donnée par le dictionnaire Larousse). Les raisons en sont diverses : la peur d'affronter le regard d'un être humain rempli de détresse, et de lui accorder écoute et attention ; ou encore l'ignorance du sens biblique de l'aumône.

L'aumône a en effet une grande place dans la tradition biblique. Dans l'Ancien Testament, comme le rappelle Victor Brunier dans la revue *En Dialogue*, « l'aumône est perçue comme un commandement, une manière de faire pénitence, de se rapprocher de Dieu, ne serait-ce qu'en partageant ce que Dieu nous a donné, Lui qui est à la source de toute vie et de toute chose. »

Elle est aussi assortie de promesses, comme nous le révèle le Livre de Tobie (Tb 4, 7-10) : « Ne détourne ton visage d'aucun pauvre, et le visage de Dieu ne se détournera pas de toi. (...) Quand tu fais l'aumône, mon fils, n'aie aucun doute : tu te constitues un beau trésor pour les jours de détresse, car l'aumône délivre de la mort et empêche d'aller dans les ténèbres ».

LA VISION DU CURÉ D'ARS

Dans son sermon sur l'aumône un deuxième dimanche de Carême, le Saint Curé d'Ars fait l'éloge de l'aumône et la présente à ses paroissiens comme un moyen facile de « racheter nos péchés, et d'attirer sur nous les bénédictions du Ciel les plus abondantes ». Bien sûr, le saint prêtre recommande aussi dans d'autres sermons la confession, en précisant qu'elle doit se faire après avoir demandé à Dieu la grâce de la contrition (Sermon sur la contrition).

On peut être étonné de l'importance que le Curé d'Ars donne à l'aumône pour recevoir la miséricorde de Dieu. En réalité, il s'inscrit là dans la tradition biblique. De nombreux personnages dans la Bible, croyants ou même païens, ont attiré la miséricorde de Dieu, grâce aux aumônes qu'ils pratiquaient abondamment : la veuve de Sarepta (1R 17) ou encore le centenier Corneille (Ac 10) en sont deux exemples parmi d'autres.

Tout en s'inscrivant dans cette tradition biblique, le Curé d'Ars développe une théologie originale de l'aumône. Selon lui, l'aumône

permet aux riches et aux pauvres de s'aider mutuellement d'un point de vue salvifique (qui a trait au salut des âmes). Ainsi, en recevant l'aumône, les pauvres vivent les vertus d'humilité et de douceur ; quant aux personnes plus aisées qui font l'aumône, elles pratiquent la compassion en apportant un soulagement matériel.

Au fond, nous dit le Curé d'Ars, en faisant ou en recevant l'aumône, nous pratiquons dès ici-bas la « communion des saints ». Cette façon concrète de vivre l'unité mystique de l'Église (en laquelle nous affirmons notre foi lors de chaque Credo) est peu connue et pourtant à la portée de tous. Il suffit, selon le Curé d'Ars, d'accompagner la pratique de l'aumône d'une certaine disposition de cœur, qui lui en

PODCAST

Osons la gratuité, Edouard Montier

radionotredame.net/podcasts/RND68

donne toute sa valeur : désirer plaire à Dieu et désirer contribuer au salut des âmes (de la

sienne, celle d'autrui, ou encore désirer hâter l'entrée au Ciel des âmes du Purgatoire).

LE SENS PROFOND DE L'AUMÔNE

Le Curé d'Ars nous rappelle que l'aumône faite avec le cœur a une double valeur : une valeur matérielle et fraternelle envers le pauvre, notre frère, et une valeur hautement théologique. Le Christ s'étant identifié aux pauvres, lorsque nous soulageons un pauvre, c'est ainsi le Christ Lui-même que nous soulageons. (Mt, 25, 31-40)

Le Curé d'Ars rapporte dans son sermon de nombreux exemples de saints ayant reçu d'abondantes bénédictions après avoir pratiqué l'aumône. Ainsi, saint Martin, dont la vie nous est parvenue grâce à Sulpice-Sévère, n'était encore qu'un catéchumène lorsqu'il rencontra un pauvre misérable sur son chemin, un soir de l'hiver 334, à Amiens. Pris de pitié, il trancha son manteau ou tout du moins la doublure de

sa pelisse (le manteau du légionnaire appartenait à l'armée, mais chaque soldat pouvait le doubler à ses frais, à l'intérieur par un tissu ou une fourrure). La nuit suivante, Jésus-Christ lui apparut avec la moitié de son habit, environné d'une troupe d'anges à qui il dit : « Martin, qui n'est encore que catéchumène, m'a donné la moitié de son manteau ».

Pour toutes ces raisons, on comprend pourquoi le Curé d'Ars cite en exemple le saint homme Tobie, qui sur le point de mourir, mande son fils pour lui prodiguer ses derniers conseils : faire l'aumône tous les jours de sa vie, ne jamais détourner son regard d'un pauvre, donner de bon cœur et avec joie, et remercier Dieu de faire si grand cas de si petits dons (Tb, 4).

SAINT BASILE, HOMÉLIE VI SUR SAINT LUC

LES BIENS de cette terre, d'où te sont-ils venus ? Si tu dis : du hasard, tu es un athée, car tu ne reconnais pas le Créateur, et tu ne sais pas gré à Celui qui t'a pourvu. Si tu confesses qu'ils viennent de Dieu, dis-nous la raison pour laquelle tu les as reçus, et pas ton voisin. Est-ce que Dieu serait injuste, lui qui nous partage inégalement

les biens nécessaires à la vie ? Pourquoi es-tu riche et celui-là pauvre ?

À l'affamé appartient ce pain que tu mets en réserve ; à l'homme nu, le manteau que tu gardes dans tes coffres ; au va-nu-pieds, la chaussure qui pourrit chez toi ; au besogneux, l'argent que tu conserves enfoui. Ainsi tu commets autant d'injustices qu'il y a de gens à qui tu pourrais donner.

MAGISTÈRE

QUADRAGESIMO ANNO, PIE XI, 15 MAI 1931

L'HOMME n'est pas autorisé à disposer au gré de son caprice de ses revenus disponibles, c'est-à-dire des revenus qui ne sont pas indispensables à l'entretien

d'une existence convenable et digne de son rang. Bien au contraire, un très grave précepte enjoint aux riches de pratiquer l'aumône et d'exercer la bienfaisance et la générosité,

ainsi qu'il ressort du témoignage constant et

explicite de la Sainte Écriture et des Pères de l'Église.

LABOREM EXERCENS, JEAN-PAUL II, 14 SEPTEMBRE 1891

LA TRADITION CHRÉTIENNE n'a jamais soutenu le droit de propriété comme un droit absolu et intangible. Au contraire, elle l'a toujours entendu dans le contexte plus vaste du droit commun de tous

à utiliser les biens de la création entière: «le droit à la propriété privée est subordonné à celui de l'usage commun», à la destination universelle des biens.

RERUM NOVARUM, LÉON XIII, 15 MAI 1891

SI L'ON DEMANDE en quoi il faut faire consister l'usage des biens, l'Église répond sans hésitation : « Sous ce rapport, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans leurs nécessités. C'est pourquoi l'Apôtre a dit : "Ordonne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses". »

Nul assurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son nécessaire ou sur celui de sa famille, ni même de rien retrancher de ce que les convenances ou la bienséance imposent à sa personne : « Nul, en effet, ne doit vivre contrairement aux convenances. »

Mais dès qu'on a accordé ce qu'il faut à la nécessité, à la bienséance, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres. « Ce qui reste, donnez-le en aumône ». C'est un devoir, non pas de stricte justice, sauf les cas d'extrême nécessité, mais de charité chrétienne, un devoir par conséquent dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par l'action de la loi.

Mais au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes manières de faire habituellement l'aumône. « Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir », dit-il. Le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. « Chaque fois que vous avez fait l'aura ne à l'un des moindres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite. »

Du reste, voici en quelques mots le résumé de cette doctrine. Quiconque a reçu de la divine Bonté une plus grande abondance, soit des biens extérieurs et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement et également, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il prenne garde de se taire; une surabondance de biens, qu'il ne laisse pas la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à en partager avec son frère et l'exercice et les bienfaits. »

ANNEXE : LETTRE PASTORALE SUR L'AUMÔNE

S. Exc. R. M^{gr} Charles Lamarche, évêque de Chicoutimi, 25 décembre 1930

LE DEVOIR DE L'AUMÔNE

N'aimons pas seulement en paroles, dit l'apôtre saint Jean, mais en œuvre et en vérité. (I Ep III, 18.) La

loi de la charité, dit saint Thomas, ne consiste pas en un sentiment stérile, mais elle embrasse

tous les effets pratiques que comporte un tel sentiment. Et saint Jean : *Si un homme possédant les biens de la terre voit son frère dans la misère extrême et lui refuse son secours, comment la charité peut-elle être en lui?* Et saint Jean Chrysostome : Tu as refusé de nourrir ton frère: tu l'as tué. S'il faut aimer tous les hommes, ne faut-il pas avoir des préférences pour les déshérités de la famille humaine, comme dans les familles une compassion plus vive va au malade, à l'infirme, au membre souffrant ? Et le Seigneur n'a pas manqué d'indiquer ces leçons à toutes les pages des saints Livres.

Il y a donc un commandement de l'aumône, et l'oubli des pauvres est un titre de damnation. Le mauvais riche, d'après l'Écriture, n'a pas volé, il se contente d'être bienheureux dans sa maison. Bien manger, bien boire, bien se chauffer, faire de beaux voyages sans s'occuper de Lazare, voilà sa vie. Et pourtant Notre-Seigneur termine ainsi sa parabole: Il fut enseveli dans l'enfer, *Et sepultus est in inferno*. La divine Providence, en effet, compte sur les favorisés de la fortune pour rétablir l'équilibre entre les diverses conditions des hommes. Vous savez que Dieu a voulu répartir inégalement les biens de la terre : quelques-uns ont reçu avec abondance, le plus grand nombre a reçu peu, et d'autres rien. Ne condamnons pas avec témérité l'œuvre de Dieu qui a bien fait toutes choses. Il n'a pas manqué de penser à chacun de ses enfants, lui qui a expressément commandé aux riches de s'occuper de leurs frères nécessiteux. Il aurait été injuste s'il avait décrété l'indépendance des riches en abandonnant la plus grande partie du genre humain sans moyen d'existence; mais il n'en est pas ainsi. Lui qui donne leur nourriture aux êtres les plus faibles de la création, il n'a pas délaissé l'homme, le privilégié de ses tendresses, et il ordonne aux riches de soulager de leur abondance l'indigence de leurs frères. *Portez les fardeaux les uns des autres*, dit l'Apôtre; le fardeau des pauvres, c'est l'indigence avec ses sollicitudes et ses privations; le fardeau du riche, c'est la richesse avec ses inquiétudes et ses tyrannies; et tout cela est commandé, continue saint Paul, *afin que règne un bienheureux équilibre, Ut fiat aequalitas* (II Cor., VIII, 14). Que les riches ne s'y trompent pas. En leur donnant une large part des biens du monde, le Seigneur n'a pas entendu favoriser leur orgueil et leurs passions, mais il les a établis les usufruitiers

de ces biens. Dieu en reste le maître et le suzerain; à lui appartient l'hommage du vassal, au seigneur la rente annuelle. Mais le Dieu du ciel n'a pas besoin de vos redevances, ô riches ! Il transporte ses droits à ses représentants, les pauvres. C'est pourquoi chaque année, en leur faveur, le riche doit prélever sur ses biens la part sacrée, la part du Seigneur.

Combien faut-il donner?

Notre-Seigneur lui-même a daigné nous le déclarer: *Quod super est date eleemosynam* (Luc, xi, 41), Faites l'aumône de votre superflu, de ce qui vous reste après avoir pourvu à l'entretien de votre vie et aux exigences de votre position. Ces exigences comportent les récréations honnêtes, les distractions permises, de même qu'une sage prévoyance pour l'avenir, puisque c'est le devoir des parents de thésauriser pour leurs enfants. Cette prévoyance ne doit pas dégénérer en sordide avarice ni en folle ambition. Il faut encore distinguer entre la nécessité extrême où chacun doit payer de sa personne et de sa bourse, et la nécessité commune, moins pressante, mais non moins réelle. Vous dites parfois: Moi, je n'ai pas de superflu. Je vous crois aisément, à voir votre train de vie, votre luxe dans les liqueurs, les voitures, les ameublements, les voyages, les fourrures sur des épaules qui ne se penchent guère sur les indigents, et les perles et les diamants sur des mains qui ne s'ouvrent pas vers les nécessiteux.

Le luxe

Le luxe qui entraîne des dépenses au-delà des revenus, voilà, Nos très chers Frères, un grand ennemi de l'aumône, et même de l'équilibre économique dans une région. Les débordements du luxe, chacun s'en plaint, chacun reconnaît qu'il est temps d'y opposer une digue, et personne n'ose donner le signal! Ne se trouvera-t-il donc pas quelque province, quelque ville, écrivait il y a déjà longtemps un illustre pasteur d'âmes, pour prendre une courageuse initiative de réformation à cet égard ? En vérité, ceux-là mériteraient bien de la chose publique qui formeraient une ligue de résistance, de réaction, de *prohibition* contre ce torrent. Lui marquer une barrière, ce serait à la fois prévenir mille atteintes à la justice et à la morale, protéger les fortunes, revenir à la simplicité des mœurs et rouvrir la source des anciennes joies de la famille, et, par-dessus tout,

ce serait constituer un patrimoine des pauvres, rétablir l'équilibre mondial, car on doit croire que même dans les temps les plus difficiles les dons de Dieu dépassent les besoins de ses créatures. Mais quoi que l'on dise et quoi que l'on fasse, tant qu'un funeste préjugé imposera à tous les étages de la société des habitudes et des nécessités toujours au-dessus du rang et des ressources, les misères se multiplieront

AVANTAGES DE L'AUMÔNE

Les avantages de l'aumône sont précieux, et saint Paul l'a proclamé après Notre-Seigneur: *Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir*. L'égoïsme resserre le cœur, la charité le dilate. Quelle joie, en effet, d'être l'œil de l'aveugle, le pied du boiteux, la providence du malheureux ! Au premier jour d'une année, raconte-t-on dans la vie du pieux fondateur des Conférences de Saint-Vincent-de-Paul, il n'avait pas su trouver la joie. C'est que, sa propre caisse étant maigrement pourvue, il ne s'était pas décidé à racheter d'un créancier impitoyable l'ameublement d'une pauvre famille qu'il protégeait et que le matin il avait laissée dans les larmes. Tout le jour il eut la vision du foyer désert. Le soir, n'y tenant plus, il courut dégager les pauvres meubles, accompagna les porteurs jusque chez ces malheureux, et revint vers les siens tout joyeux du bonheur qu'il avait donné. « Heureux celui qui a l'intelligence du pauvre, *Beatus qui intelligit super egenum et pauperem !* » (Ps. XL.)

L'aumône purifie les richesses

Les richesses enflent l'esprit d'orgueil, attachent le cœur, favorisent les passions; l'aumône assainit les richesses et leur enlève je ne sais quel poison qui rend dangereux leur commerce et quelle fumée qui fait tourner les têtes. Elle décharge l'âme du bien mal acquis. Nul n'entrera dans le royaume du ciel avec une conscience chargée du bien d'autrui. Or, dans le commerce, les affaires, les échanges, il se glisse beaucoup d'indélicatesses et même de formelles injustices; on les oublie, on perd de vue les personnes qui ont souffert dans leurs biens par sa faute. Peut-on garder impunément ce bien mal acquis, en jouir, grâce à lui vivre plus richement? Eh bien! non! Alors verser dans le sein du pauvre ces gains injustes, c'est décharger et délivrer son âme. C'est donc à bon droit qu'on peut répéter avec le saint

et les pauvres souffriront. Ah! Nos très chers Frères, si votre vie était davantage pénétrée de simplicité chrétienne, de charité évangélique, vous sauriez faire avant tout la part du pauvre, et vous mettriez davantage votre bonheur et celui de votre famille sous la garde de l'aumône dont vous goûteriez les avantages et les bénédictions.

homme Tobie: l'aumône délivre de la mort de l'âme, efface les péchés, fait trouver grâce auprès de Dieu et conduit à la vie éternelle.

La charité couvre la multitude des péchés, proclame l'Esprit-Saint (Prov., x, 11), « non pas que le pécheur soit réconcilié avec Dieu ni que ses péchés lui soient remis du moment qu'il a fait l'aumône, mais parce que ses aumônes lui attirent du ciel de puissants secours pour se relever de ses chutes par une solide conversion et pour se remettre dans le chemin du salut ». La grâce est le fruit de la prière; or l'aumône prie pour nous et sa voix monte jusqu'au trône de Dieu, *Haec pro te exorabit*. (Eccl., XXIX, 15.)

Déposer vos biens dans le sein des pauvres, Nos très chers Frères, c'est perpétuer votre possession. En les confiant à la banque du paradis, vous faites le placement le plus sûr et le plus fructueux, vous avez trouvé la meilleure façon de vous constituer votre propre héritier et de tirer de votre argent le meilleur et le plus durable profit. C'est une illusion de croire que ce que vous paraissez être devant les hommes, vous l'êtes devant Dieu; de même c'est une fausse idée de croire que ce que vous donnez, vous l'avez perdu; au contraire, vous l'avez mis en sûreté pour toujours, au ciel, en cela plus sages que ces mauvais riches dont parle le psalmiste: Ils se sont endormis dans la mort et leurs mains étaient vides, les mains, hier si pleines, de ces hommes d'argent, *Dormierunt somnum suum et nihil invenerunt viri divitiarum in manibus suis*. Comme il a été bien inspiré celui qui a gravé sur la tombe d'un chrétien au cœur généreux et compatissant cette parole de vraie sagesse: Il me reste tout ce que j'ai donné!

Dieu garde comme la prune de son œil la grâce de l'âme bienfaisante, et on l'a même vu faire des miracles en faveur de personnes

charitables. (Act., ix, 36.) Il y avait à Joppé une jeune veuve remplie de bonnes œuvres et répandant d'abondantes aumônes. Elle s'appelait Dorcas. Or elle mourut et on l'ensevelit, et un cri de douleur s'éleva du cœur des pauvres et des indigents. On mande Pierre, le chef des Apôtres, pour la rappeler à la vie. Quel spectacle frappe les yeux de l'Apôtre en entrant à Joppé? L'Écriture ne dit pas qu'il vit auprès d'elle ses parents et ses amis ; non, le monde oublie vite ses morts ; mais des orphelins et des veuves entourent sa dépouille mortelle et lui forment une couronne de gloire, même sur la terre. « C'était notre mère », disaient-ils en montrant les habits qu'elle leur avait faits; « rendez-la à notre amour, faites un miracle en sa faveur ». Saint Pierre se met à genoux, les aumônes de la défunte montent jusqu'au trône de Dieu, et enfin elle est rendue à ses pauvres.

Je n'ai pas le droit de vous dire, Nos très chers Frères, que le Seigneur fera des miracles envers toutes les personnes charitables, mais je puis assurer qu'il leur rendra plus doux le passage du temps à l'éternité.

En face du Juge suprême qui va apparaître, dit l'Esprit-Saint, l'aumône est pour ceux qui l'ont faite le principe d'une confiance souveraine, *Fiducia magna est coram Summo Deo eleemosyna omnibus facientibus eam*. (Tob., iv, 12.) En vérité l'aumône doit être bien chère au cœur du chrétien, elle qui nous vaut un jugement plein de miséricorde et nous ouvre la porte du ciel.

Puissent ces paroles, Nos très chers Frères, ouvrir vos cœurs et vos mains! *Aimez-vous les uns les autres*, aidez-vous les uns les autres: n'est-ce pas là la formule initiale du règlement de l'éternelle question sociale? D'aucuns disent: Nous ne voulons pas de la charité, nous réclamons la justice. N'oublions pas que ces vertus sont sœurs, et que la justice est vite anémiée et mourante quand s'en éloigne sa sœur la charité. C'est pourquoi on a dit avec raison: la question sociale est une question morale, et la question morale est une question religieuse. Que les hommes fassent justice, mais aussi miséricorde, qu'ils sortent de leur égoïsme et traitent les autres comme ils veulent être traités, et le résultat de cette bonne volonté universelle sera merveilleux pour la paix de tous. Les vieux mendiants demandaient la charité pour l'amour de Dieu. Ce mot est juste, c'est

le bon billet que le solliciteur a le droit de présenter : pour l'amour de Dieu le Père, Père de toute la famille humaine, Père de tout le monde; pour l'amour de Dieu le Fils, qui s'est donné lui-même en sacrifice dans la crèche, sur la croix et sur l'autel, et qui se rend mystiquement présent dans le pauvre, promettant de récompenser splendidement ses bienfaiteurs; pour l'amour de Dieu le Saint-Esprit, le grand Consolateur et la source dans son Eglise de tous les mouvements généreux.

Répondez, Nos très chers Frères, à cette prière comme il convient; donnez avec discernement sans doute, mais aussi avec une large bienveillance, imitant Celui qui fait lever son soleil sur toute la famille humaine et tomber sa rosée sur le champ du juste et de l'impie. Et quand viendra votre heure dernière, Dieu ne laissera pas aller votre âme dans les ténèbres, il entendra la prière en votre faveur de quelque mendiant devenu puissant au paradis, et votre aumône sera le sujet pour vous d'une grande confiance devant le Juge éternel: *Fiducia magna est coram Deo eleemosyna omnibus facientibus eam*.